

Projet de territoire suisse: Prise de position du canton de Neuchâtel

Madame la directrice,
Mesdames, Messieurs,

Par lettre du 21 janvier 2011, les destinataires de la consultation sur le "Projet de territoire suisse" ont été invités à se prononcer d'ici au 30 juin 2011, en vue d'une adaptation du document et de son adoption au plan politique par les trois niveaux de l'Etat.

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), l'Union des villes suisse (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS) ont été invitées par ailleurs à regrouper les prises de position de leurs membres.

Le canton de Neuchâtel a saisi les différentes opportunités de s'exprimer sur le Projet de territoire suisse de manière coordonnée et renvoie expressément aux prises de position de la CdC, de la DTAP, de la CGSO et de arcjurassien.ch auxquelles il a largement contribué, et qu'il soutient officiellement. Il s'attend à ce qu'il soit accordé toute l'attention nécessaire à ces prises de position.

Dans le cadre de cette procédure de coordination, les cantons ont été invités à transmettre leurs remarques additionnelles directement à l'ARE, plus particulièrement sur le chapitre 4.

La prise de position complémentaire du canton s'appuie sur la consultation interne auprès des villes et des communes neuchâtelaises et des services de l'Etat organisée par le chef du Département de la gestion du territoire.

Remarques générales

Le Projet de territoire suisse et les objectifs fixés vont globalement dans le bon sens, à savoir développer durablement les territoires urbanisés, limiter le mitage du territoire et la pression de l'urbanisation sur les paysages et les espaces agricoles, coordonner le développement

des infrastructures et le développement territorial; enfin, encourager les collaborations et les partenariats au sein des espaces fonctionnels et des réseaux de villes.

Le canton de Neuchâtel salue cet exercice collectif qui a permis de conduire des débats entre instances concernées, à l'orée de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Le Projet de territoire suisse doit permettre la poursuite des réflexions à l'échelle nationale et la collaboration tripartite, sans toutefois devenir un nouvel instrument ayant force obligatoire. Constitutionnellement, l'aménagement du territoire est une tâche qui relève des cantons.

Nous demandons que le document soit adapté sur les points suivants, en complément aux demandes formulées dans les prises de positions communes citées en préambule:

- Le peu de considération apportée aux relations fonctionnelles entre les territoires d'action ainsi qu'à leur complémentarité doit être corrigé, notamment les relations peu thématiques entre la métropole lémanique et l'Arc jurassien et ses pôles extérieurs – Genève, Lausanne, Berne et Bâle. Outre le fait que l'Arc Jurassien – une région industrielle à haute valeur ajoutée – est l'un des quatre territoires d'action de Suisse occidentale, il est également fortement imbriqué avec la région métropolitaine voisine, et largement ouvert sur celle de Bâle et la région capitale suisse.
- Le canton de Neuchâtel soutient la notion de réseaux des villes, complémentaire à celle d'espaces fonctionnels. Il compte poursuivre le développement de ces relations. Le maintien du dynamisme des villes de petite et moyenne dimension est par ailleurs essentiel pour la Suisse et la préservation de la proximité habitat/emploi.
- La démographie, inégale entre les cantons, et les problématiques liées à la gestion de la croissance et à la création de logements, mériteraient d'être renforcées dans le projet. A l'évidence, il s'agit de thèmes centraux pour les 25 prochaines années, étroitement liés au thème des zones à bâtir et du mitage du paysage.
- Le Projet de territoire insiste trop unilatéralement sur l'importance des branches économiques phares dans les métropoles, qui ont la plus grande valeur ajoutée. Il ne reconnaît pas suffisamment la contribution des autres régions, qui participe également à la richesse et à l'image de la Suisse, et ne mentionne pas les autres branches indispensables à une économie régionale, soit les entreprises orientées sur le marché intérieur, ou les activités qui viennent en appui des entreprises orientées sur le marché extérieur, notamment la formation, les transports, la logistique, etc. Le rôle des petits cantons suisses, parmi lesquels le canton de Neuchâtel, qui bénéficient d'un tissu économique exceptionnel en regard de nos voisins européens de taille comparable, n'y est pas suffisamment reconnu.
- Le canton de Neuchâtel ne peut se rallier au postulat du projet de territoire Suisse, qui stipule qu'"il s'agit en priorité d'utiliser de manière optimale les capacités des infrastructures existantes avant d'en construire de nouvelles." (cf. Projet de territoire Suisse, p. 17). Or, de nombreuses infrastructures de transport doivent encore être développées. Certains cantons, dont le nôtre, accusent un certain retard dans la réalisation des infrastructures de transport nationales et régionales pourtant indispensables pour maintenir la compétitivité de l'économie par un développement territorial polycentrique. La mise à niveau des infrastructures de transport (rail, route) dans chacune des régions du pays est nécessaire pour développer un Projet de territoire équilibré et équitable basé sur le polycentrisme, et maîtriser durablement la mobilité en Suisse. Les infrastructures dont dispose le canton de Neuchâtel, 3ème sur le plan des exportations, sont d'un autre siècle ! Cette phrase doit être adaptée.
- Des progrès significatifs doivent être effectués dans le domaine des cartes, qui synthétisent souvent mieux que des textes les objectifs et priorités poursuivis.
- **L'axe du Pied du Jura entre Genève et Bâle doit figurer en rouge sur la carte n°3.**

Remarques sur le chapitre 4. 2.3 L'Arc jurassien

4. Les stratégies proposées au chapitre 4 pour les territoires d'action répondent-elles aux grands défis de votre territoire ? Manque-t-il des aspects cruciaux qui ne sont pas couverts par le projet ?

Le canton de Neuchâtel soutient globalement les stratégies citées au chapitre 4.2.3. Il formule néanmoins les remarques et les demandes suivantes:

Texte introductif

- L'Arc Jurassien profite (plutôt que subit) de la proximité non seulement de l'Arc lémanique et de la métropole bâloise, mais également de la région capitale Suisse.
- Avec ses propositions, le Projet de territoire Suisse méconnaît la structure économique réelle de cette région. Il passe sous silence le poids important que revêt l'industrie exportatrice et les liens étroits qui se tissent par dessus la frontière nationale. Cette vision tronquée conduit à négliger des mesures encourageant le développement de l'industrie. Or notre pays est largement connu et reconnu par ses produits de haute gamme (notamment les produits horlogers); l'Arc jurassien contribue largement à ce rayonnement par son tissu économique. Il joue également un rôle déterminant dans le domaine de la recherche. Dans cette perspective, les stratégies à mettre en place ne peuvent se limiter à encourager le secteur des technologies de pointe. Les conditions-cadres (mobilité, formation, etc.) doivent être améliorées pour favoriser un développement économique conforme à son bassin d'emplois, à son savoir-faire et à sa renommée. Si l'on ajoute à ces facteurs déterminants, un environnement paysager de qualité et un patrimoine historique et culturel de valeur internationale, les conditions sont réunies pour attirer les fleurons industriels.

Demandes: L'influence de l'Arc lémanique, de la métropole bâloise et de la région capitale suisse doit être mentionnée et valorisée dès l'introduction du chapitre consacré à l'Arc Jurassien. Le rôle joué par l'Arc jurassien en termes de richesse économique, de savoir-faire et d'image doit être renforcé.

Encourager les technologies de pointe

- Nous demandons que les forces de l'Arc Jurassien soient reconnues sur le plan économique de même que son rôle dans le domaine de la recherche et de la formation: le Projet de territoire Suisse ne prend pas suffisamment en compte les liens qu'entretiennent l'Arc Jurassien et le Bassin lémanique; or ceux-ci existent, notamment avec les antennes de l'EPFL dans le canton de Neuchâtel (CSEM).

Demandes : nous demandons à ce que ces liens soient expressément mentionnés, ainsi que ceux avec les cantons de Berne et du Jura (dans le cadre BEJUNE). Cette requête se justifie d'autant plus que le Projet de territoire Suisse préconise la mise en réseau des instituts de formation pour valoriser les technologies de pointe.

La stratégie de ce territoire d'action doit être complétée pour encourager son développement économique et mettre en valeur les qualités et ressources d'exportations de l'Arc Jurassien.

Renforcer les axes de trafic internes et externes

- Nous émettons d'importantes réserves sur ce paragraphe. En effet, le fait d'énoncer que la « desserte de l'Arc jurassien doit être modernisée de manière ciblée et dans la mesure des possibilités financières, qu'il s'agisse des liaisons entre les villes et les centres ruraux ou des connexions avec les espaces métropolitains et les villes voisines » ne nous satisfait pas. Il est par ailleurs inadmissible de mentionner pour certaines régions seulement – en l'occurrence l'Arc jurassien – une réserve de ce type.

Demande: Le besoin d'amélioration des liaisons avec les villes et les espaces métropolitains voisins, aussi bien sur l'axe du pied du Jura (Bâle-Zürich/ Lausanne-

Genève) qu'en direction de Berne et de la région transfrontalière doit être reconnu, de même que celui de conserver et améliorer le raccordement avec les lignes ferroviaires internationales (ligne Neuchâtel – Pontarlier – Paris). La remarque sur la faisabilité financière n'a pas sa place dans le Projet de territoire Suisse.

Développer le Jura en sa qualité de destination touristique

- Le texte proposé est mono-orienté sur le tourisme vert. Il fait fi de l'identité historique, industrielle et urbaine de l'Arc Jurassien.

Demande: ajouter après "tourisme doux, agritourisme et mise en valeur des sites naturels", les dimensions culturelles et patrimoniales, et citer expressément le tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et les sites palafittes, tous deux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, et qui constituent un atout de rayonnement exceptionnel pour la Suisse et pour notre région.

A ce stade, le canton peut souscrire à l'idée d'un grand parc naturel pour l'Arc jurassien, mais son opportunité et sa faisabilité restent à démontrer.

Préserver les grands paysages ouverts

- Le paysage des crêtes du Jura et le Creux du Van doivent figurer dans les paysages à préserver et à valoriser, de même que les pâturages boisés (et pas seulement les vastes paysages ouverts), ce qui ne saurait toutefois revenir à une mise sous cloche.

Proposition: nous suggérons de remplacer le titre par : Préserver les paysages caractéristiques du Jura et de compléter la liste des paysages à préserver.

Exploiter les ressources renouvelables

- Ce paragraphe devrait être étendu à d'autres énergies renouvelables, par exemple l'hydraulique, le géothermique et le solaire. Nous souscrivons au fait que les équilibres entre le développement des énergies renouvelables et les enjeux naturels et paysagers doivent être trouvés. **Proposition:** à compléter.

Remarques sur le chapitre 4.1.4 La région de la ville fédérale

Concernant le chapitre 4.1.4 consacré à la région capitale Suisse, le gouvernement neuchâtelois renvoie aux propositions de corrections de l'association RC-CH. Il relève que le texte doit explicitement inclure le Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

En vous remerciant de nous avoir consulté et de prendre en compte nos remarques lors de l'établissement de la version finale du Projet de territoire suisse, nous vous prions de croire, Madame la directrice, Mesdames et Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 30 juin 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND